



Je peux pas,
J'ai compost !



Le compostage c'est quoi ?

C'est une décomposition organisée, accélérée et contrôlée, en présence des organismes du sol, de l'eau, et de l'oxygène. Cela permet d'obtenir un amendement organique prêt à l'emploi.

Tous les déchets organiques d'origine végétale et animale se décomposent mais certains plus lentement que d'autres.

Pour une meilleure dégradation, éviter les déchets trop gros!



Communauté
de Communes
du Pays d'Urfé



Recette:

Déposer vos déchets alimentaires dans votre compost, l'idéal est de mélanger chaque apport avec le précédent. Recouvrir de matière sèche. Mélanger pendant 3 mois. Laisser reposer pendant 6 mois. C'est prêt !

**A
Z
O
T
E**

2/3 de matières humides : Vert - Mou - Mouillé

épluchures de fruits dont agrumes et légumes, fruits et légumes abîmés, coquilles d'œufs, marc de café, sachets de thé ou tisanes, restes de repas (salades, pâtes, riz), morceaux de pain rassis.

En petite quantité :

coquillages, croûtes de fromage, déchets de viande et os, laitages, déchets de poissons.

**C
A
R
B
O
N
E**

1/3 de matières sèches : Brun - Dur - Sec

branchages et petites tailles de haies, branches séchées, écorces, feuilles mortes, foin, paille, morceaux de carton non colorée, essuie-tout et serviettes en papier (couleur blanche), journaux (sans encre de couleur), fleurs et plantes fanées.



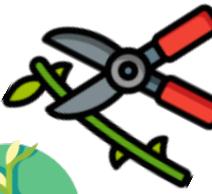
Qu'est-ce qu'on y met pas du tout ?

Huiles végétales, matières grasses, cendres de bois, litières pour animaux et excréments, magazines, papiers glacés.



Problèmes

Solutions



Il sent mauvais

Retourner le tas et ajouter de la matière sèche

Il est trop sec

Laisser le couvercle ouvert en temps de pluie ou arroser

Il est trop humide

Ajouter de la matière sèche

Des mouches !

Retourner le tas et ajouter de la matière sèche

Y a du jus !

Laisser sécher et apporter de la matière sèche

Des rongeurs ?

Remuer à chaque apport, ça les empêchera de s'installer



Les autres alternatives pour le jardin



Le broyage : à la tondeuse ou au broyeur ! toutes les tondeuses (électriques et thermiques) parviennent facilement à broyer les petits déchets du jardin (feuilles, jeunes branches, tailles de haies, élagages)

Le paillage : consiste à couvrir la terre avec des débris végétaux comme la paille (d'où son nom). On peut pailler avec n'importe quels déchets verts sauf les plantes trop malades qui doivent être compostées. Le paillis de feuilles mortes est le meilleur pour stimuler les micro-organismes du sol, les vers de terre, assouplir la terre et entretenir sa fertilité.



Le mulching : C'est l'action de broyer finement l'herbe avec votre tondeuse de manière qu'elle s'insère entre les brins de pelouse, qu'elle s'y décompose et nourrisse votre gazon par la même occasion. (attention le mulching se fait uniquement sur une herbe basse)

La réglementation :

L'article 84 du règlement sanitaire du département de la Loire (RSD) qui fixe le principe général d'interdiction du brûlage à l'air libre des ordures ménagères et des déchets verts en tout temps et en tous lieux.

C'est une contravention de 3^e classe réprimée par l'article 7 du décret 2033-462 du 21 mai 2003 (amende de 450 euros).



Qu'est-ce que j'y gagne ?

Je limite mes déplacements à la déchèterie

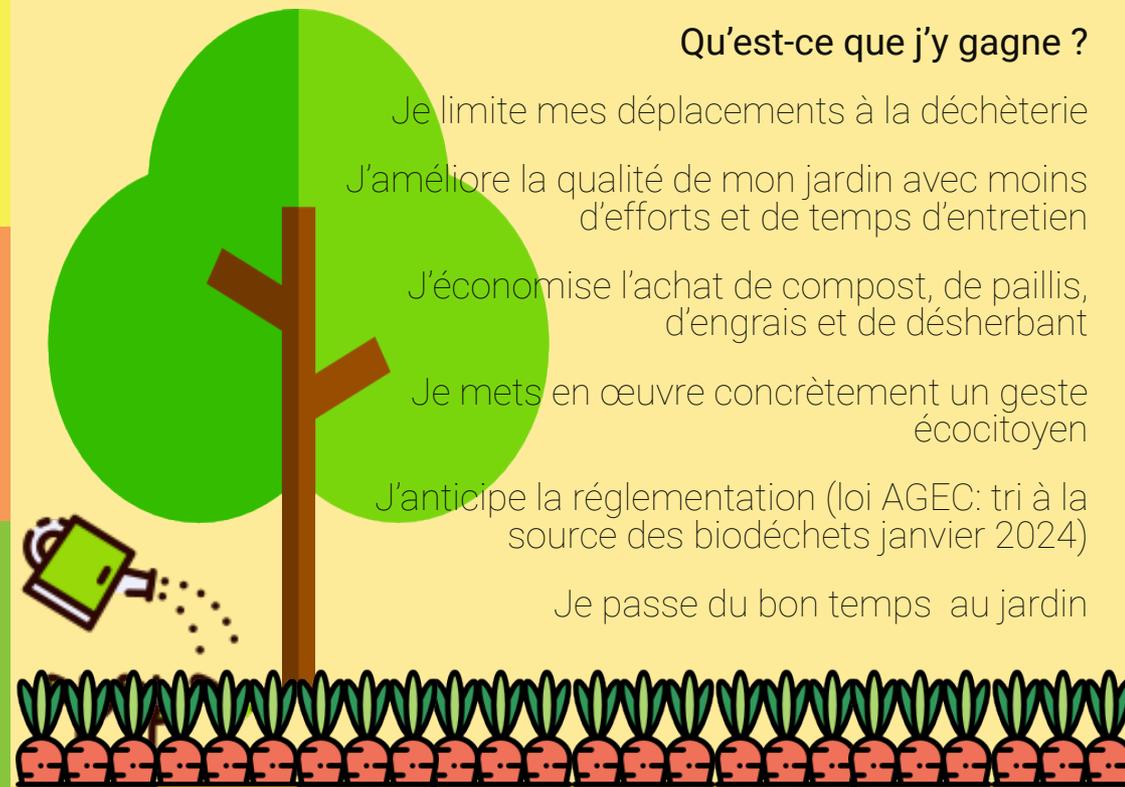
J'améliore la qualité de mon jardin avec moins d'efforts et de temps d'entretien

J'économise l'achat de compost, de paillis, d'engrais et de désherbant

Je mets en œuvre concrètement un geste écocitoyen

J'anticipe la réglementation (loi AGECS: tri à la source des biodéchets janvier 2024)

Je passe du bon temps au jardin



Et qu'est-ce qu'on en fait après ?

Compost jeune : 6 mois
à utiliser avec parcimonie, c'est un vrai concentré d'énergie ! A déposer au printemps ou en fin d'automne sur un sol un peu fatigué et en surface.



Compost mûr : 9 à 12 mois
texture homogène, odeur d'humus, il n'y a pas de doute, il est parfait ! Servi comme amendement organique, comme paillage, comme terreau pour plantes intérieurs ou pour semis (en mélange avec de la terre végétale)



La déchèterie, le dernier recours !

En 2021 à la CCPU

308 T de déchets verts ont été apportés à la déchèterie

C'est à dire **59 kg par habitant** sur l'année !

Si vous n'avez pas la possibilité de valoriser tous les déchets verts chez vous, la déchèterie peut être la solution.

Veillez cependant à ce que vos déchets verts soient exempts de :

- Plastiques (bâche, sac, pot)
- Céramique (pot de fleur, verre cassé)
- Ferraille (vieux outils, fils de fer)

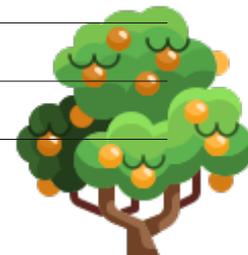
DÉCHÈTERIE 193 route de l'Allier - Saint Just en Chevalet
04 77 62 86 41
lundi mardi mercredi jeudi vendredi 14h00 - 17h30
samedi 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30

Vous n'avez pas de jardin ? Vous voulez savoir si un site de compostage existe à côté de chez vous ? Vous voulez proposer à votre commune ou votre quartier d'installer des composteurs collectifs ?

Regardez sur notre site internet et contactez-nous



Récupération des composteurs aux horaires d'ouvertures de la CCPU



Communauté de Communes du Pays d'Urfé



40 place du Cèdre
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET
04 77 65 12 24

ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi - mardi - jeudi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h
Mercredi : 8h30 - 12h
Vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

